



## Déclaration FSU au CSA académique

du 22 mars 2024

Le 22 février paraissait le décret annulant les 10 milliards de dépenses. L'Education Nationale rendra 692 millions d'euros. Le Ministère développe, depuis l'officialisation de cette mesure, les éléments de langage censés faire croire que ces millions en moins n'impacteront en rien le fonctionnement de l'école ni le travail de ses agents. Ces 692 millions annulés seraient une sorte de crypto-monnaie virtuelle sans conséquence sur notre quotidien professionnel. Comment y croire ? Permettez-nous d'être plus que sceptiques. Alors que l'école manque de tout, cette décision est inacceptable et scandaleuse ! Et ce n'est que le début ! 20 milliards d'euros de crédits publics supprimés pour 2025 dont certainement une part substantielle pour l'Education.

Dans ce contexte où l'éducation n'est vraiment pas une priorité pour ce gouvernement mais l'a-t-elle jamais été ? Il s'agit avant tout d'un coût à réduire. La valse des ministres est une preuve supplémentaire du mépris de l'école publique et laïque. Trois ministres en 3 mois, 5 depuis mars 2022 ! Cette valse ministérielle aura été sans cesse à contretemps, aggravant la crise que traverse l'Éducation nationale. Rythme effréné des annonces puis mensonges et provocations et maintenant, le retour des ordres et contre-ordres. Les réformes s'empilent, se contredisent sans aucune évaluation. A chaque ministre, sa réforme ! Voudrait-on détruire le Service Public d'Education que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

L'investissement dans la jeunesse de demain dans un système plus égalitaire passerait par d'autres dispositifs que le SNU ou encore l'uniforme. Les mesures « choc des savoirs » quant à elles, que ce soit 1er ou 2nd degré, la mise en place de stage d'observation en seconde, la réforme de la voie professionnelle, vont d'une part renforcer les inégalités, mais aussi désorganiser les établissements scolaires et par conséquent l'ensemble de ses personnels et des élèves. Elles vont creuser encore plus les inégalités scolaires et détériorer le métier en dépossédant les enseignantes et enseignants de leur expertise. La FSU demande l'abandon de l'ensemble de ces « réformes »

Mais revenons un instant sur la mesure pour le moins la plus controversée de la rentrée 2024, le « choc des savoirs » et la constitution de groupes de niveaux en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, en mathématiques et en français, mesure emblématique de la vision de l'Education et du mode de fonctionnement. Outre que cette vision réactionnaire des modes d'apprentissage ne fonctionne pas, comme de nombreux chercheurs en science de l'éducation l'ont montré, les ordres et contre-ordres du premier ministre, qui a désavoué sa toute nouvelle ministre de l'Education, ont semé le trouble dans la profession et auprès des familles. Sa généralisation aux élèves de Quatrième et Troisième serait prévue pour la rentrée 2025. Tentant de mettre un peu de souplesse, la ministre laisse la possibilité de rassembler les élèves dans leur classe de référence en mathématiques et français pendant une ou plusieurs périodes, à titre dérogatoire, sans dépasser au total 10 semaines dans l'année. Mais comment organiser des retrouvailles d'élèves en classe entière s'il y a des groupes surnuméraires ? Quel-les professeur-es pour quelle classe ? Quel enseignement dispenser face à des élèves qui auront vu des méthodes et des éléments du programme différents selon leur groupe ? Quel sort sera réservé aux professeur-es des regroupements surnuméraires sans élèves pendant ces périodes ? A toutes fins utiles, nous rappelons qu'aucun enseignant ne pourra se voir imposer une annualisation de son service, le statut l'interdit. En réalité l'organisation est renvoyée au local. Derrière la « souplesse » affichée, c'est en fait une dérégulation supplémentaire, chaque établissement bricolera une organisation différente des autres. La FSU demande l'abandon de cette réforme.

L'impréparation et l'improvisation sont de mise à tous les niveaux. La mise en place à marche forcée des stages obligatoires en milieu professionnel pour l'ensemble des élèves de Seconde se fait de manière chaotique sans en avoir anticipé les conséquences : Mise en concurrence entre les élèves des lycées professionnels, inégalités dans l'accès à un stage d'une durée de 2 semaines... Alors que rien n'est prévu pour le suivi des stages, cela ne saurait être imposé aux PP des classes de seconde. Peut-être s'agit-il avant tout d'obliger les jeunes sans stage, souvent les plus démunis socialement, à effectuer le SNU, tentative dérisoire d'enrôlement militaire !

Alors que se profile une réforme « historique » de la Fonction Publique dicit Emmanuel Macron, avec la volonté de mettre notamment le mérite au centre de la rémunération des agents, la FSU rappelle son opposition au salaire au mérite. Concept démagogique qui permet en creux de stigmatiser les agents publics et leur prétendue inefficacité. Qui se penche sérieusement sur la question du mérite voit vite que toutes les mesures qui sont déjà allées dans ce sens ont renforcé la concurrence entre les personnels et entre services, au détriment de la qualité du service public que ces mesures étaient censées améliorer. Et qu'à l'inverse, le statut de fonctionnaire n'est pas le problème, il est la solution, garant d'égalité, d'indépendance des fonctionnaires, de qualité et de capacité d'adaptation du service public.

Le 20 mars, le Sénat a adopté un texte visant à transférer de l'Etat aux départements la compétence de « médecine scolaire ». La FSU rappelle son opposition à tout transfert des assistantes sociales et des infirmières conseillères de santé qui doivent rester, pour ces dernières, affectées au sein des EPLE, sous l'autorité administrative des chefs d'établissements.

Le 22 mars, les assistant.e.s et conseillère.s techniques de service social seront en manifestation nationale à Paris pour dénoncer leur invisibilisation et leur situation qui se dégrade d'année en année : hausse des besoins sans création de postes, exclusion du Complément de Traitement Indiciaire, proratisation des primes REP et REP+, remboursement des frais de déplacements insuffisants, salaires non-revalorisés malgré la forte inflation, la place du service social dans les EPLE menacée : jamais la situation n'a été si grave en terme de mal-être au travail, d'épuisement professionnel et de maltraitance institutionnelle !

On pourrait se satisfaire des rehaussements de postes administratifs qui prennent enfin en compte la nature réelle du travail effectué par les agents administratifs. Néanmoins, le fait que les personnels sur ces postes ne puissent prétendre automatiquement à leur changement de catégorie est au final un marché de dupes, particulièrement pour les agents de catégorie C qui auront moins de possibilités de mutation. La FSU demande à minima repyramidage (campagne de promotion exceptionnelle), mais surtout une requalification automatique des personnels lors du rehaussement de leur poste.

La saignée se poursuit dans les collèges et particulièrement dans l'Allier. Mais nous ne sommes plus à une contradiction près. Une augmentation de 4 ETP en heures postes dans les collèges pour la rentrée 2024 annoncés lors du précédent CSA dans le cadre du fameux « choc des savoirs » conduit à la suppression de 37 postes dans les collèges de l'académie. Nous demandons également que les postes en Haute-Loire soient étudiés sans minimiser le contexte particulier et prégnant de la concurrence public/privé. Dans les lycées, la suppression de 12,5 ETP conduit au final à la suppression de 8 postes. Dans les lycées professionnels, la création de 21,5 ETP conduit à la création de 3 postes. Où est la cohérence ? Il s'agit d'une gestion comptable au jour le jour qui évolue au gré des annonces de restrictions budgétaires. Qu'en sera-t-il réellement à la rentrée avec un nouveau tour de vis budgétaire en préparation ?

Nous avons exprimé, lors du précédent CSA Académique, notre opposition au projet de carte scolaire 1<sup>er</sup> degré. Sans résultat. Les opérations de carte scolaire sont maintenant derrière nous, fortement dénoncées dans chacun des départements de l'académie. S'ouvre maintenant la phase des conséquences de ces suppressions massives de

postes : l'accompagnement de nos trop nombreux collègues victimes de carte scolaire dans les opérations du mouvement intra-départemental.

Lors du groupe de travail académique lié aux LDG mobilités 1er degré, la proposition de modification portée par la FSU concernant la bonification fermeture a été, une nouvelle fois, rejetée. Contrairement à la règle à l'œuvre dans le secondaire, les professeurs des écoles victimes de carte scolaire ne bénéficient pas d'une bonification fermeture à effet mémoire. Si l'année de la fermeture du poste, il n'y a pas de postes vacants dans l'environnement géographique où il exerce, un professeur des écoles se retrouve doublement victime. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi il est impossible d'avancer sur ce que nous considérons comme une injustice absolue. Nous serons, par exemple, très vigilants sur le devenir professionnel de nos 12 collègues victimes de fermeture de poste sur le bassin d'Aurillac. Nous craignons qu'ils illustrent tristement notre argumentaire qui n'est pas entendu.

Alors que nous dénonçons l'opacité et l'arbitraire depuis la suppression du contrôle paritaire sur les opérations de carrière, ceux-ci ne pourront que s'accroître : de nouvelles conditions d'accès à la classe exceptionnelle et de nouvelles modalités d'élaboration du tableau de promotion à la classe exceptionnelle se mettent en place en 2024, sans barème ni recours ! Le cadrage national est réduit au strict minimum, l'arbitraire le plus débridé peut s'exercer. Alors que le bilan des opérations de carrière 2021-2023 ne peut masquer les biais (générés notamment) qui s'invitent dans l'évaluation, il faudrait considérer que les évaluateurs seront bien à même d'identifier les personnels les plus méritants. Nous refusons ces modalités opaques et discrétionnaires dans les opérations de gestion des personnels. Nous revendiquons que chacun-e puisse terminer sa carrière à la classe exceptionnelle, qui doit bénéficier à l'ensemble de la profession. En termes de pouvoir d'achat, la fin de la classe exceptionnelle correspond à ce qu'était la fin de la hors-classe il y a 30 ans. Les collègues qui parviennent au terme de leur carrière en étant à la hors-classe doivent constituer la cible privilégiée des prochaines campagnes de promotion à la classe exceptionnelle car ce sont celles et ceux qui tireraient le plus grand bénéfice financier d'une promotion et qui pâtiraient le plus d'une non-promotion, pour leur salaire de fin de carrière et surtout pour leur pension de retraite.

Plus que jamais, les syndicats de la FSU revendiquent la déconnexion totale entre avancement et évaluation, avec une carrière accélérée pour toutes et tous, pouvant être parcourue sans obstacle de grade sur les trois grades, en alignant le rythme de passage d'échelon sur le rythme le plus favorable.

Comme vous le voyez, les raisons de la colère des personnels de l'éducation nationale sont multiples : salaires, suppressions de postes, conditions de travail dégradées, manque de moyens pour l'inclusion, mépris en imposant des méthodes et des pratiques pédagogiques, perte de sens de nos métiers... La grève du 19 mars, était la première étape d'une mobilisation sur la durée contre la casse de nos statuts et métiers et pour une revalorisation significative de tous les personnels de l'Éducation et plus largement des 3 versants de la Fonction Publique.